



Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 septembre 2015**

N° 2015-52

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....**20**
votants**26**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 16/09/2015
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/09/2015.

L'an deux mille quinze, le mardi 22 septembre 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire**,

Etaient présents :

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORE - Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI - Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN - Mélissa COLIN – Cécile LANA - Marie-Louise HUSSON – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Alain COLLET - Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN - Abdulhak EL OMARI – Christian PILLER - Bertrand DANIEL.

Etait excusé : M. Paul BRANDMEYER

Avai(en)t donné procuration : M. Olivier MARTET donne pouvoir à M. Ghislain DEMONET – Mme. Laetitia SCHLEGEL donne pouvoir à Mme. Sarah CONCHERI - Mme. Jacqueline GENAY donne pouvoir à Mme. Evelyne SASSETTI – M. Michel GUTH donne pouvoir à M. Alain COLLET - Mme. Anne Marie FARRUDJA donne pouvoir à M. Bertrand DANIEL - M. Jacques BOURGUIGNON donne pouvoir à Mme. Martine CLAUSSE.

**OBJET : Convention d'occupation du domaine public routier départemental
Aménagement rue du Maréchal Leclerc**

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Pour permettre d'assurer des cheminements piétonniers sécurisés, de respecter les normes d'accessibilité, de réduire les risques accidentels et d'améliorer la gestion du stationnement, Monsieur Hervé LAHEURTE rappelle les travaux entrepris par la Commune au niveau de la rue Maréchal Leclerc en 2013-2014.

Afin de finaliser administrativement ce dossier, il convient de délibérer pour approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public départemental et autoriser le Maire à la signer.

Cette convention est prise pour 30 ans et sera renouvelable par tacite reconduction.

Après explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** les termes de la convention annexée à la présente,
- **Autorise** le maire à signer la dite convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 29/09/2015.

Le Maire,
Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 septembre 2015**

N° 2015-53

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....**20**
votants**26**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 16/09/2015
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/09/2015.

L'an deux mille quinze, le mardi 22 septembre 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire,**

Etaient présents :

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORE - Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI - Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN - Mélissa COLIN – Cécile LANA - Marie-Louise HUSSON – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Alain COLLET - Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN - Abdulhak EL OMARI – Christian PILLER - Bertrand DANIEL.

Etait excusé : M. Paul BRANDMEYER

Avai(en)t donné procuration : M. Olivier MARTET donne pouvoir à M. Ghislain DEMONET – Mme. Laetitia SCHLEGEL donne pouvoir à Mme. Sarah CONCHERI - Mme. Jacqueline GENAY donne pouvoir à Mme. Evelyne SASSETTI – M. Michel GUTH donne pouvoir à M. Alain COLLET - Mme. Anne Marie FARRUDJA donne pouvoir à M. Bertrand DANIEL - M. Jacques BOURGUIGNON donne pouvoir à Mme. Martine CLAUSSE.

OBJET : Motion relative à la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui l'ont conduit à proposer une motion sur la baisse des dotations de l'Etat. L'Association des Maires de France (AMF) a fait circuler récemment une pétition outrancière à ce sujet et il regrette qu'elle soit ainsi sortie de sa réserve généralement observée.

De plus, l'AMF, lors d'une journée d'information sur la baisse des dotations le 19 septembre, a politisé les débats en transformant ainsi les interventions en propagande politique.

En conséquence, Monsieur le Maire propose une motion pour des dotations plus justes avec une révision de l'échéancier initialement prévu au niveau de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF). S'il est parfaitement normal de participer à l'effort collectif de redressement des comptes publics, la diminution de le DGF se fait sur une période trop courte.

Il rappelle que l'investissement des collectivités représente 75 % de l'investissement public et qu'il est important de ne pas porter atteinte à la capacité de financement du secteur public.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (6 abstentions),

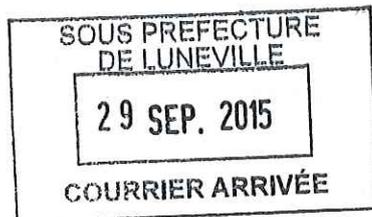
- **Adopte** la motion annexée à la présente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 29/09/2015.

Le Maire,
Ghislain DEMONET



MOTION :

Baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales

Dans le contexte actuel, il est important que les maires et leurs équipes municipales puissent exprimer leur inquiétude face à la baisse des dotations de l'Etat. S'il est parfaitement normal de participer à l'effort collectif de redressement de nos comptes publics, cette diminution des dotations se fait sur une période trop courte et les communes et leurs groupements qui représentent 75% de l'investissement public, doivent réduire leurs investissements, ce qui met en difficulté entreprises et artisans et pénalise l'emploi.

Nous pensons que le gouvernement peut améliorer la justice entre les collectivités et revoir le rythme de ces prélèvements. **Nous sommes convaincus que des mutualisations et des innovations peuvent permettre de servir les citoyens avec une haute exigence de qualité, tout en utilisant au mieux l'argent public.**

La commune joue un rôle essentiel à tous les stades de la vie des administrés (crèches, écoles, équipements sportifs et culturels, sécurité, protection de l'environnement, action sociale...) et leur procure des services publics indispensables (cantines, eau, assainissement, déchets, transport en commun...).

Les maires et quelque 550 000 conseillers municipaux qui animent la vie locale, de façon quasiment bénévole, désirent enfin que l'on reconnaisse et respecte leurs efforts pour continuer à gérer efficacement leurs collectivités, malgré des transferts de charges, des réglementations en changement perpétuel ou des contraintes financières de plus en plus fortes. Ils méritent que l'Etat leur fasse confiance et les considère comme de véritables partenaires pour traverser la crise actuelle.

Le comité de l'association des maires de Meurthe-et-Moselle ne peut donc pas souscrire à la pétition rédigée par l'AMF, dont les exemples inhabituellement excessifs et caricaturaux ne correspondent pas aux valeurs de solidarité et de stabilité auxquelles les élus locaux sont profondément attachés.



Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 septembre 2015**

N° 2015-51

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....**20**
votants**26**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 16/09/2015
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/09/2015.

L'an deux mille quinze, le mardi 22 septembre 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire,**

Etaient présents :

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORE - Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI - Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN - Mélissa COLIN – Cécile LANA - Marie-Louise HUSSON – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Alain COLLET - Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN - Abdulkhak EL OMARI – Christian PILLER - Bertrand DANIEL.

Etait excusé : M. Paul BRANDMEYER

Avai(en)t donné procuration : M. Olivier MARTET donne pouvoir à M. Ghislain DEMONET – Mme. Laetitia SCHLEGEL donne pouvoir à Mme. Sarah CONCHERI - Mme. Jacqueline GENAY donne pouvoir à Mme. Evelyne SASSETTI – M. Michel GUTH donne pouvoir à M. Alain COLLET - Mme. Anne Marie FARRUDJA donne pouvoir à M. Bertrand DANIEL - M. Jacques BOURGUIGNON donne pouvoir à Mme. Martine CLAUSSE.

OBJET : Ouvertures et fermetures de postes

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Monsieur Thierry EVA présente aux membres du Conseil Municipal les propositions de modifications du tableau des effectifs ci-dessous.

Dans le cadre de la promotion interne 2015, il est proposé les modifications suivantes à partir du 1er octobre 2015 :

- Fermeture d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe 35/35ème ;
- Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe 35/35ème.

- Fermeture de trois postes d'adjoint technique principal 2ème classe 35/35ème ;
- Ouverture de trois postes d'adjoint technique principal 1ère classe 35/35ème.

Afin de régulariser la situation administrative d'un agent nouvellement recruté par voie de mutation, Monsieur Thierry EVA évoque la nécessité d'ouvrir un poste à partir du 24 août 2015 :

- Ouverture d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe 35/35ème.

En effet, lors du recrutement du poste de directrice adjointe à la Crèche les P'tits Mousses, un candidate titulaire du grade d'auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, et placée sur liste d'aptitude du concours d'éducateur de jeunes enfants a postulé et correspond aux attentes de la collectivité. L'agent a été recrutée par voie de détachement sur le grade d'éducateur de jeunes enfants mais il nécessaire d'ouvrir un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe afin de finaliser sa mutation.

Après explication, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Modifie** le tableau des effectifs tel que proposé ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 29/09/2015.

Le Maire
Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 septembre 2015**

N° 2015-50

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....**20**
votants**26**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 16/09/2015
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/09/2015.

L'an deux mille quinze, le mardi 22 septembre 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire**,

Etaient présents :

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORE - Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI - Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN - Mélissa COLIN – Cécile LANA - Marie-Louise HUSSON – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Alain COLLET - Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN - Abdulhak EL OMARI – Christian PILLER - Bertrand DANIEL.

Etait excusé : M. Paul BRANDMEYER

Avai(en)t donné procuration : M. Olivier MARTET donne pouvoir à M. Ghislain DEMONET – Mme. Laetitia SCHLEGEL donne pouvoir à Mme. Sarah CONCHERI - Mme. Jacqueline GENAY donne pouvoir à Mme. Evelyne SASSETTI – M. Michel GUTH donne pouvoir à M. Alain COLLET - Mme. Anne Marie FARRUDJA donne pouvoir à M. Bertrand DANIEL - M. Jacques BOURGUIGNON donne pouvoir à Mme. Martine CLAUSSE.

OBJET : Taux de promotion et d'avancement 2015

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Suite à l'avis favorable du Comité Technique qui s'est réuni le 25 juin 2015, Monsieur Thierry EVA présente aux membres du Conseil Municipal la proposition concernant les taux de promotions pour l'année 2015.

Filière technique :

Adjoint technique territorial de 1ère classe : 100 %

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe : 33 %

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe : 100 %

Après présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Fixe** les taux de promotions 2015 tels que définis ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 29/09/2015.

Le Maire,
Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 septembre 2015**

N° 2015-49

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....**20**
votants**26**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 16/09/2015
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/09/2015.

L'an deux mille quinze, le mardi 22 septembre 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire**,

Etaient présents :

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORE - Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI - Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN - Mélissa COLIN – Cécile LANA - Marie-Louise HUSSON – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Alain COLLET - Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN - Abdulkhak EL OMARI – Christian PILLER - Bertrand DANIEL.

Etait excusé : M. Paul BRANDMEYER

Avai(en)t donné procuration : M. Olivier MARTET donne pouvoir à M. Ghislain DEMONET – Mme. Laetitia SCHLEGEL donne pouvoir à Mme. Sarah CONCHERI - Mme. Jacqueline GENAY donne pouvoir à Mme. Evelyne SASSETTI – M. Michel GUTH donne pouvoir à M. Alain COLLET - Mme. Anne Marie FARRUDJA donne pouvoir à M. Bertrand DANIEL - M. Jacques BOURGUIGNON donne pouvoir à Mme. Martine CLAUSSE.

OBJET : Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Suite aux événements personnels qui ont touchés un élu et sa famille, Monsieur le Maire souhaite témoigner de tout son soutien en proposant un don exceptionnel à une association qui intervient dans la lutte contre le cancer.

Il propose le versement d'une subvention de 200 € à la ligue contre le cancer.

Après présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € à la ligue contre le cancer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 29/09/2015.

Le Maire,
Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 septembre 2015**

N° 2015-48

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....**20**
votants**26**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 16/09/2015
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/09/2015.

L'an deux mille quinze, le mardi 22 septembre 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire**,

Etaient présents :

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORE - Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI - Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN - Mélissa COLIN – Cécile LANA - Marie-Louise HUSSON – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Alain COLLET - Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN - Abdulhak EL OMARI – Christian PILLER - Bertrand DANIEL.

Etait excusé : M. Paul BRANDMEYER

Avai(en)t donné procuration : M. Olivier MARTET donne pouvoir à M. Ghislain DEMONET – Mme. Laetitia SCHLEGEL donne pouvoir à Mme. Sarah CONCHERI - Mme. Jacqueline GENAY donne pouvoir à Mme. Evelyne SASSETTI – M. Michel GUTH donne pouvoir à M. Alain COLLET - Mme. Anne Marie FARRUDJA donne pouvoir à M. Bertrand DANIEL - M. Jacques BOURGUIGNON donne pouvoir à Mme. Martine CLAUSSE.

OBJET : Tarification de l'Ecole Municipale d'Enseignements Artistique (EMEA)

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Dans le cadre de la tarification de l'EMEA, Madame Nadine GALLOIS présente une proposition de modification au niveau de la grille tarifaire.

Considérant le coût déjà supporté par une famille, Monsieur le Maire propose la gratuité de la pratique du théâtre aux élèves qui suivent déjà un cursus complet (pratique individuelle, pratique collective et formation musicale).

Cette gratuité est proposée à titre exceptionnel pour l'année scolaire 2015/2016.

Après présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** cette proposition

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 29/09/2015.

Le Maire,

Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 septembre 2015**

N° 2015-47

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....**20**
votants**26**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 16/09/2015
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/09/2015.

L'an deux mille quinze, le mardi 22 septembre 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire**,

Etaient présents :

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORE - Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI - Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN - Mélissa COLIN – Cécile LANA - Marie-Louise HUSSON – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Alain COLLET - Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN - Abdulhak EL OMARI – Christian PILLER - Bertrand DANIEL.

Etait excusé : M. Paul BRANDMEYER

Avai(en)t donné procuration : M. Olivier MARTET donne pouvoir à M. Ghislain DEMONET – Mme. Laetitia SCHLEGEL donne pouvoir à Mme. Sarah CONCHERI - Mme. Jacqueline GENAY donne pouvoir à Mme. Evelyne SASSETTI – M. Michel GUTH donne pouvoir à M. Alain COLLET - Mme. Anne Marie FARRUDJA donne pouvoir à M. Bertrand DANIEL - M. Jacques BOURGUIGNON donne pouvoir à Mme. Martine CLAUSSE.

OBJET : Admissions en non-valeur pour créances éteintes

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur deux demandes d'admission en non-valeur communiquée par le Comptable public :

- Créances éteintes pour un montant total de 606.01 € suite à l'ordonnance exécutoire du tribunal d'instance de Lunéville pour un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire avec effacement des dettes.

Titres du budget Pôle Bergamote – Mirabelle relatifs à des frais de garde entre 2013 et 2015 :

- R12-55/2013 ;
- R13-68/2013 ;
- R41-3/2014 ;
- R12-59/2014 ;
- R1-3/2015.

- Créances éteintes pour un montant total de 40.80 € suite à l'ordonnance exécutoire du tribunal d'instance de Lunéville pour un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire avec effacement des dettes.

Titres du budget Commune relatifs à des frais de location de pâtis en 2013 et 2015 :

- T1561/2013 ;
- T403/2015.

Après présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'admettre en non-valeur les créances ci-dessus.

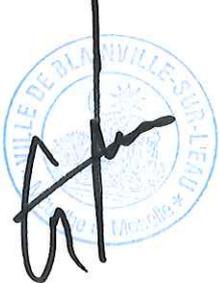
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 29/09/2015.

Le Maire,

Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 septembre 2015**

N° 2015-46

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....**20**
votants**26**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 16/09/2015
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/09/2015.

L'an deux mille quinze, le mardi 22 septembre 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire**,

Etaient présents :

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORE - Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI - Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN - Mélissa COLIN – Cécile LANA - Marie-Louise HUSSON – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Alain COLLET - Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN - Abdulhak EL OMARI – Christian PILLER - Bertrand DANIEL.

Etait excusé : M. Paul BRANDMEYER

Avai(en)t donné procuration : M. Olivier MARTET donne pouvoir à M. Ghislain DEMONET – Mme. Laetitia SCHLEGEL donne pouvoir à Mme. Sarah CONCHERI - Mme. Jacqueline GENAY donne pouvoir à Mme. Evelyne SASSETTI – M. Michel GUTH donne pouvoir à M. Alain COLLET - Mme. Anne Marie FARRUDJA donne pouvoir à M. Bertrand DANIEL - M. Jacques BOURGUIGNON donne pouvoir à Mme. Martine CLAUSSE.

OBJET : Indemnité de conseil versée au comptable public

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable, le receveur municipal est autorisé à fournir à la Commune des prestations de conseil, notamment dans les domaines relatifs à :

- L'établissement des documents budgétaires et comptables ;
- La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie ;
- La gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises ;
- La mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Ces prestations ont un caractère facultatif et donnent lieu au versement « d'une indemnité de conseil ».

L'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du conseil municipal. Elle peut toutefois être supprimée ou modifiée pendant cette période par délibération spéciale dûment motivée.

Au regard des prestations énumérées ci-dessus pour lesquelles le receveur municipal n'est pas ou très peu sollicité et dans un contexte budgétaire contraint, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le taux de l'indemnité de conseil pour le fixer à 25 %.

Après explication, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

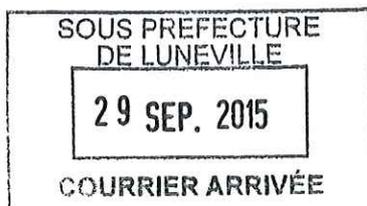
- **Fixe** à 25 % le taux de l'indemnité de conseil au comptable public.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 29/09/2015.

Le Maire,
Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

**EXTRAIT DU PROCES – VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 septembre 2015**

N° 2015-45

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....**20**
votants**26**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 16/09/2015
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/09/2015.

L'an deux mille quinze, le mardi 22 septembre 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire,**

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORE - Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI - Catherine MANGEOT – Sandra DEMOUGIN - Mélissa COLIN – Cécile LANA - Marie-Louise HUSSON – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Alain COLLET - Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN - Abdulhak EL OMARI – Christian PILLER - Bertrand DANIEL.

Etait excusé : M. Paul BRANDMEYER

Avai(en)t donné procuration : M. Olivier MARTET donne pouvoir à M. Ghislain DEMONET – Mme. Laetitia SCHLEGEL donne pouvoir à Mme. Sarah CONCHERI - Mme. Jacqueline GENAY donne pouvoir à Mme. Evelyne SASSETTI – M. Michel GUTH donne pouvoir à M. Alain COLLET - Mme. Anne Marie FARRUDJA donne pouvoir à M. Bertrand DANIEL - M. Jacques BOURGUIGNON donne pouvoir à Mme. Martine CLAUSSE.

OBJET : Décision Modificative n°3

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle la procédure engagée récemment par la Commune. Deux arrêtés de péril imminent et ordinaire ont été pris sur la parcelle cadastrée AH63. Pour permettre la réalisation des travaux, il est nécessaire d'inscrire des crédits aux comptes 454 – Travaux effectués d'office pour le compte de tiers.

Il est également nécessaire de prévoir des crédits au compte 6875 – Dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnels en cas de non solvabilité des tiers. Pour permettre l'inscription de cette nouvelle dépense, des crédits supplémentaires ont été budgétés au compte 7478 – Dotation autres organismes. Il s'agit de l'acompte 2015 accordé au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Par un jeu d'écritures, 5 200 € ont été également inscrits pour régulariser comptablement le traitement des avances forfaitaires payées dans le cadre des marchés de travaux.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
2313 (041) - 01 : Constructions	5 200,00	238 (041) - 01 : Avances versées sur comm.	5 200,00
2313 (23) - 251 : Constructions	-5 200,00	4542 (45) - 1 : Recettes	40 000,00
238 (23) - 251 : Avances versées sur comm.	5 200,00		
4541 (45) - 1 : Dépenses	40 000,00		
	45 200,00		45 200,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
6875 (68) - 1 : Dot.aux prov.pour risques&c	40 000,00	7478 (74) - 42 : Autres organismes	40 000,00
	40 000,00		40 000,00
Total Dépenses	85 200,00	Total Recettes	85 200,00

Après explication, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** la décision modificative n°3.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 29/09/2015.

Le Maire,
Ghislain DEMONET

